

Chapitre 1.4 – La construction européenne : l'intégration monétaire

EXTRAIT DU PROGRAMME : 4. Politique économique : politiques économiques en Europe.

PLAN DU COURS

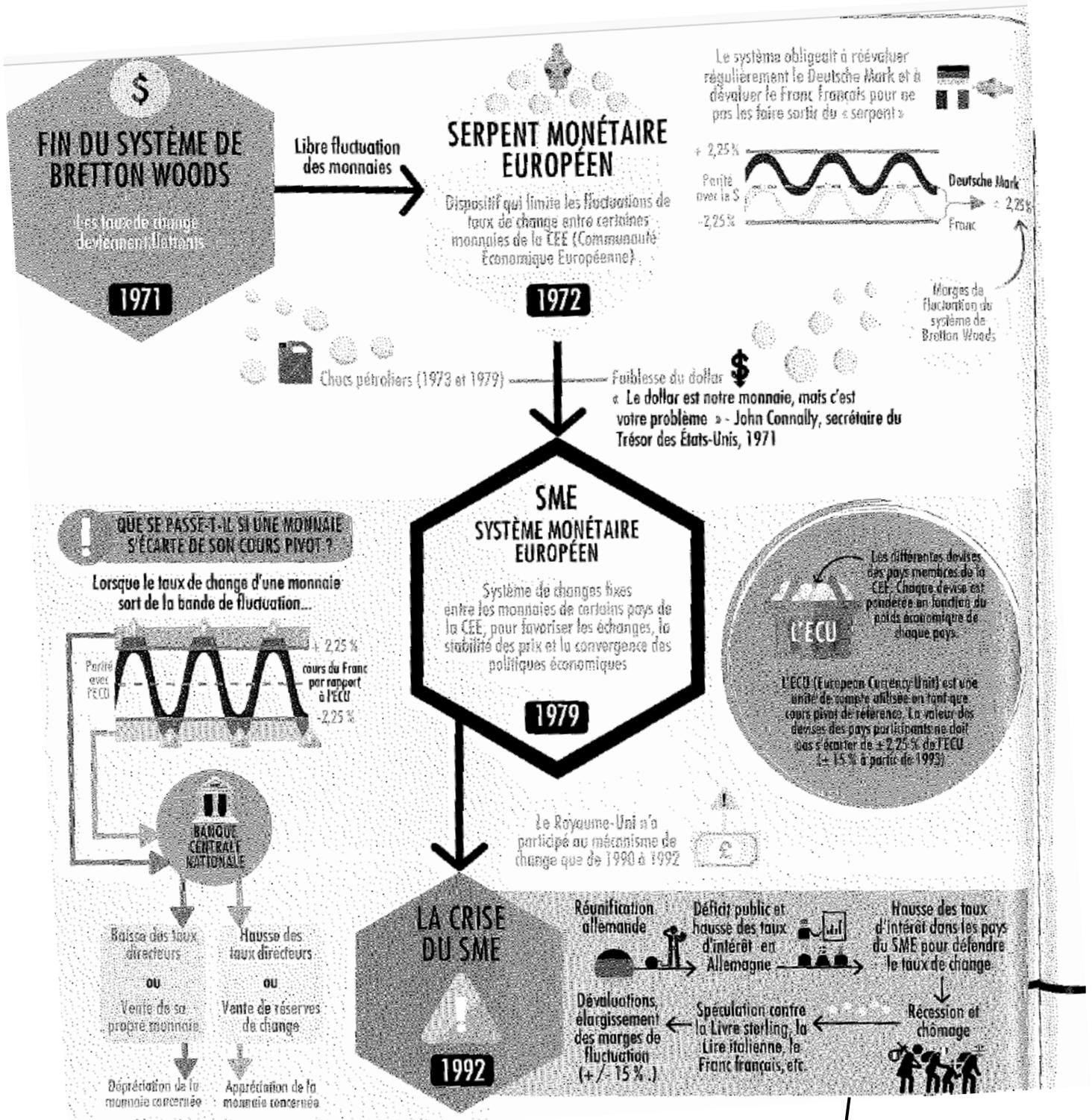
- I. L'ÉBAUCHE D'UNE COOPÉRATION MONÉTAIRE
- II. LA COOPÉRATION MONÉTAIRE : LE PLAN WERNER (1970)
- III. LE SERPENT MONÉTAIRE EUROPÉEN (1972-1978)
- IV. LE SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN (SME, 1979-1998)
- V. L'INTÉGRATION MONÉTAIRE : LE TRAITE DE MAASTRICHT ET L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (UEM, 1992-1999)
- VI. LA ZONE EURO

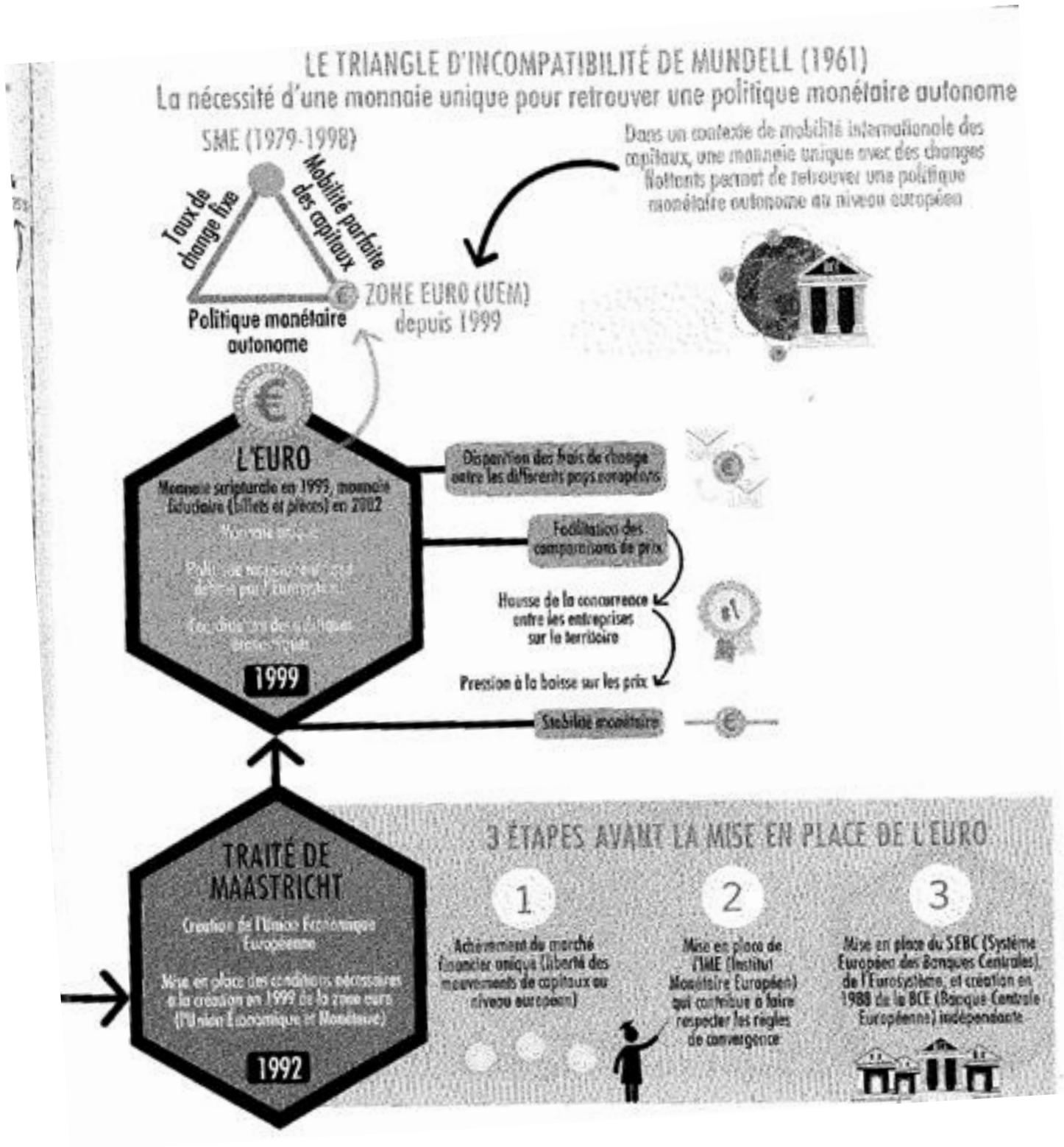


DOCUMENT N°1 : Les Etats membres de l'Union européenne et de la zone euro



DOCUMENT N°2 : Avant l'adoption de l'euro, un système monétaire insuffisamment stable...





- La construction monétaire **européenne** s'est déroulée **en trois temps** :
 - **Economiquement** avec des **prémices** d'une coopération monétaire.
 - Puis **certaines formes** de coopération monétaire : plan Werner, serpent monétaire, SME.
 - Enfin, **intégration monétaire totale** et **monnaie unique** le 1^{er} janvier 1999.

I. L'ébauche d'une coopération monétaire

- Certes en 1957, l'intégration européenne est **purement économique**, et non monétaire. Néanmoins, certains éléments vont constituer **les prémices d'une coopération monétaire** :
 - **Comité monétaire** (Traité de Rome, 1957).
 - Son objectif est de favoriser l'**harmonisation** de la position des Etats membres dans le cadre des **relations monétaires internationales**.
 - **Unité de compte européenne (1962)** utilisée dans le cadre de la **fixation des prix agricoles communs**.
 - **Comité des gouverneurs des banques centrales (1964)**.
 - Son objectif est de **promouvoir la coopération monétaire** des Etats membres.
- Il faut néanmoins attendre **l'éclatement du système monétaire international en 1971** pour que débute une **véritable coopération monétaire** entre les Etats membres de la Communauté européenne.

II. La coopération monétaire : le plan Werner (1970)

- A la fin des années 1960, les **seules contraintes** qui pèsent sur les Etats membres en matière monétaire sont celles issues du **Système Monétaire International (SMI)**, telles que définies dans le cadre des **accords de Bretton Woods en 1944** :
 - Maintenir la **parité fixe des monnaies établie par rapport au dollar** dans la limite de **marges de fluctuation** de +/- 1 %.
- Dans l'idée d'aller **au-delà** de ces contraintes en matière monétaire, le **Plan « Werner »** (du nom du ministre des finances Luxembourgeois) formule plusieurs propositions en vue de la réalisation d'une **Union Economique et Monétaire (UEM)** :
 - Convergence des situations macroéconomiques des pays membres,
 - Fixité irrévocable des taux de change,
 - Convertibilité totale et irréversible des monnaies européennes,
 - Parfaite mobilité des capitaux,
 - Création d'un système communautaire des banques centrales,
 - Adoption de mesures d'harmonisation fiscale,
 - Réforme institutionnelle : attribuer des pouvoirs de politique économique au niveau communautaire.

→ Certaines de ces propositions seront **adoptées** par la suite lors de la réalisation effective de l'UEM.

III. Le serpent monétaire européen (1972-1978)

- Mis en place par les **accords de Bâle et de Bruxelles** en 1972.
- Ces accords font suite à **l'élargissement, en 1971, des marges de fluctuations des taux de change dans le cadre du SMI à +/- 2,25 %**, qui permettait donc, via un **cumul des marges**, une **forte fluctuation** du taux de change entre deux monnaies européennes : cela fut jugé néfaste au bon fonctionnement du **marché commun**.

- **Double contrainte imposée dans le cadre du serpent monétaire européen :**
 - **SMI** : respect des marges de fluctuations par rapport au dollar ($\pm 2,25\%$) : **TUNNEL**.
 - Parallèlement à cela, l'écart **maximum** de taux de change entre deux monnaies européennes ne pouvait pas excéder $\pm 2,25\%$: **SERPENT DANS LE TUNNEL**.
- **Création du Fonds Européen de Coopération Monétaire (FECOM) en 1973** chargé de trois fonctions :
 - **Gérer les dispositifs de soutien** mis en place pour aider les banques centrales à maintenir la **parité** de leurs monnaies à l'intérieur des marges de fluctuation autorisées.
 - Permettre la **multilatéralisation des créances et des dettes des banques centrales** (rôle de chambre de compensation).
 - **Organiser la concertation entre les banques centrales** pour aider au respect des marges de fluctuation.
- **Echec** : le système ne va pas résister à **l'instabilité du SMI et au choc pétrolier des années 1970**.
 - Face à la hausse des prix des produits pétroliers et à la détérioration des balances des paiements, les pays européens voient un **intérêt au flottement des monnaies** : en permettant au dollar **de se déprécier librement (par rapport aux parités retenues)**, les factures pétrolières libellées en dollar **diminuent** et **les dettes extérieures sont alors amoindries**.
Ainsi, **en mars 1973, « le serpent sort du tunnel »** : les marges de fluctuations de $\pm 2,25\%$ par rapport au dollar sont abandonnées.
 - Et entre 1973 et 1978, de nombreux pays vont sortir du serpent monétaire compte tenu d'une **incapacité à soutenir leur monnaie dans la limite de $\pm 2,25\%$ par rapport aux autres monnaies européennes**.
Exemples : le Franc en 1974 et en 1976.

IV. Le Système Monétaire Européen (SME, 1979-1998)

- Le SME met fin au **flottement généralisé** des monnaies européennes = **système de taux de changes fixes mais ajustables**.
- **Une unité de compte officielle est créée : l'ECU (sorte d'ancêtre de l'euro)**.
 - C'est une **unité monétaire** dont la valeur est une **moyenne pondérée des monnaies européennes** : la pondération étant fonction du **poids relatif du pays** au sein de la Communauté.
- **Trois fonctions de l'ECU** :
 - **Unité de compte** : fixation des **cours pivot (des parités de change)** entre les monnaies européennes.
 - **Instrument de paiement** dans les transactions entre les banques centrales.
 - **Unité de référence** : **indicateur de divergence** permettant de mesurer la dépréciation ou l'appréciation d'une monnaie par rapport au cours pivot.
- **La définition des cours pivots bilatéraux** :
 - Chaque monnaie a un **taux de change fixe exprimé par rapport à l'ECU**, à partir desquels sont déterminés des **cours pivots bilatéraux avec les autres monnaies européennes**.
 - Les marges de fluctuations sont de $\pm 2,25\%$ (élargies à $\pm 6\%$ pour certaines monnaies comme la lire italienne jusqu'en 1990, la peseta espagnole, l'escudo portugais, la livre sterling).
 - **Afin de maintenir ces parités stables**, les banques centrales **doivent intervenir** sur le marché des changes.

- Ce système de changes fixes est **néanmoins ajustable**. Si les parités ne parviennent pas à être maintenues dans les marges autorisées, elles peuvent être **officiellement** modifiées (« **réalignements monétaires** »).
- **Bilan mitigé :**
 - Le système va bien fonctionner jusqu'au **début de 1992**.
 - Mais en 1992-1993, plusieurs monnaies vont faire **l'objet de spéculation à la baisse** (livre sterling, franc, peseta espagnole, escudo portugais, livre irlandaise) : **vente massive** de ces monnaies.
 - Les banques centrales seront **incapables de maintenir le cours** de leur monnaie dans les marges de fluctuations autorisées : les marges sont alors élargies à **+/- 15 %**, **mettant de fait fin au SME... pour laisser place à une construction monétaire encore plus intégrée !**

V. L'intégration monétaire : le traité de Maastricht et l'Union Economique et Monétaire (UEM, 1992-1999)

Deux documents sont **ensuite** à la **base** de la création de l'Union Economique et Monétaire (UEM) :

- **Rapport Delors (1989)** : ce rapport prévoit la mise en place progressive de l'UEM en **3 étapes** (les 3 phases qui seront effectivement prévues par le traité de Maastricht, cf. ci-dessous).
- Le **traité de Maastricht (1992)** concrétise le rapport Delors.
 - **Phase préparatoire** (de juillet 1990 à décembre 1993) : **convergence** des politiques macro-économiques européennes, **coordination** des politiques monétaires et **libre circulation** totale des capitaux.
 - **Phase de transition** (de janvier 1994 à décembre 1998) : respect des **critères de convergence**.
 - Un **fonds de cohésion sociale** est créé (aide à la convergence pour la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne).
 - Création de l'**Institut Monétaire Européen (1994)** qui doit préparer le passage à la monnaie unique :
 - Gère le fonctionnement du SME en remplaçant le FECOM ; coordonne les politiques monétaires des Etats membres ; met en place la future BCE.
 - A partir du 1^{er} janvier 1994, les banques centrales nationales ne peuvent plus financer les déficits budgétaires **par création monétaire (monétisation interdite)**.
 - Les 15 et 16 décembre 1995, le **Conseil européen de Madrid** décide de baptiser la future monnaie unique : l'**euro**.
 - Enfin, le **statut** des banques centrales nationales doit être réformé dans tous les pays **pour assurer leur indépendance par rapport au pouvoir politique**.
 - En France, la Banque de France était déjà indépendante depuis **1993**.
 - **Passage à la monnaie unique :**
 - **Création de la Banque Centrale Européenne (BCE) le 1^{er} juin 1998** : souveraineté du Système Européen des Banques Centrales (SEBC) sur la politique monétaire à partir du 1^{er} janvier 1999.
 - **1^{er} janvier 1999** : lancement de la **monnaie unique** et avènement de la **monnaie scripturale en euro**.
 - **1^{er} janvier 2002** : **mise en circulation des pièces et des billets en euros**.

- L'euro a alors « **cours légal** » : ne peut pas être refusé en paiement des transactions et les monnaies nationales comme le Franc perdent leur propre cours légal.

⇒ D'après **Michel Aglietta** et **Thomas Brand** **Un new deal pour l'Europe (2013)**, ce que le rapport Delors a abandonné du rapport Werner (convergence fiscale, institutionnelle...) a abouti à la **crise des dettes souveraines européennes des années 2010**.

VI. La zone euro

- **20 pays européens** :
 - En 1999, **11 pays** en faisaient partie : la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande.
 - Puis la Grèce (en 2001), la Slovaquie (en 2007), Chypre et Malte (en 2008), la Slovaquie (en 2009), l'Estonie (en 2011), Lettonie (en 2014), la Lituanie (en 2015) et enfin la Croatie (en 2023).
- La **Bulgarie** devraient intégrer la zone euro en **2024**.
- **Au préalable**, les pays candidats doivent passer dans le **Mécanisme de Change Européen (MCE II)**, avec une **parité proche de la parité centrale**.
- De plus, plusieurs critères doivent être respectés pour pouvoir rejoindre la zone euro, « **Critères de convergence** » :
 - **Trois critères impératifs** :
 - **Inflation maîtrisée** : l'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celle des trois pays présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Utilisation de l'IPCH sur un an.
 - **Convergence des taux d'intérêt à long terme** : ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois pays présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.
 - **Indépendance de la banque centrale du pays** et une **devise nationale stable** pendant au moins deux ans au sein du MCE II.
 - **Deux critères laissés à l'appréciation du Conseil** :
 - **Assainissement des finances publiques** : le déficit public et la dette publique ne doivent pas dépasser respectivement 3 % du PIB et 60 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles.
 - **Tous les États membres de l'UE**, à l'exception du **Danemark**, sont **tenus d'adopter l'euro** et de rejoindre la zone euro **dès qu'ils satisfont à ces critères**.
- **Justification de ces critères de convergence** : une adhésion **trop rapide** des nouveaux Etats membres à la zone euro comporterait des risques :
 - Pour les **pays eux-mêmes**, qui perdraient tout contrôle **sur leurs choix monétaires et sur leur politique de change**. Cf. Partie 7. Chapitre 4 – Les zones monétaires optimales.
 - Pour **l'Union européenne** : menaces d'accélération de **l'inflation** et de **pilotage difficile** de la politique monétaire aggravant les **divergences actuelles**.